Université Rennes 2

Validation des Études Supérieures (VES)

Vous avez suivi des études supérieures dans une autre université en France ou à l'étranger? Vous pouvez demander à obtenir un diplôme par équivalence.

Vous avez suivi des études supérieures dans une autre université en France ou à l'étranger ? Vous pouvez demander à obtenir un diplôme par équivalence.

Information

Préalable

Informations collectives

Chaque mois, nous vous proposons une réunion d'information dédiée aux dispositifs de validation d'acquis et au bilan de compétences. Ce temps vous est proposé en visioconférence sur l'heure du déjeuner et vous permet de découvrir les différents dispositifs et de poser vos questions.

Inscription obligatoire via smartagenda de l'Université Rennes 2 , rubrique "Inscrivez-vous !".

Aide au positionnement

Afin d'identifier le dispositif et le diplôme le plus adapté parmi notre offre de formation, nous aurons besoin que vous nous présentiez votre projet professionnel. Si celui-ci n'est pas encore complètement défini vous pouvez contacter un Conseiller en Évolution Professionnelle ou engager un bilan de compétences.

Tous les diplômes de l'université Rennes 2 inscrits au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sont ouverts à la VAE.
Le Pôle Validation des Acquis-Bilan de Compétences peut vous accompagner votre réflexion quant au choix du diplôme et/ou du dispositif le plus adapté à votre situation, votre parcours et votre projet.

Recherche de financement

Le coût de la démarche VES s'élève à 1000€ pour 10 heures d'accompagnement.
Ce tarif n'inclut pas les droits d'inscription universitaire.

Le pôle validation des acquis peut vous accompagner et vous renseigner sur les dispositifs de financement envisageables en fonction de votre situation (Salariée ou salarié du public, Salariée ou salarié du privé, demandeuse ou demandeur d'emploi, activité indépendante ou libérale...), n'hésitez pas à nous contacter.
Découvrez nos tarifs

L'étude de faisabilité

Pour recevoir votre dossier de faisabilité, merci de nous adresser la fiche projet qui vous sera envoyée par mail suite à votre participation à la réunion d'information collective, complétée et accompagnée d'un CV et d'une Lettre de motivation.

L'étude de faisabilité de votre demande se fait conjointement entre une conseillère validation d'acquis et la référente ou le référent pédagogique du diplôme visé. Elle permet d'émettre un premier avis sur la correspondance entre le contenu pédagogique des formations suivies et validées et celles du diplôme visé, afin de vous permettre de vous positionner au mieux dans votre démarche de VES.

Si votre demande est acceptée, vous pouvez débuter la rédaction de votre dossier VES et bénéficier d'un accompagnement.

Rédaction du dossier VES

Lorsque votre demande de faisabilité est acceptée et votre dossier administratif et financier validé, vous pouvez commencer la rédaction de votre dossier VES.

Ce dossier vise à mettre en correspondance les acquis pédagogiques déjà validées dans le cadre d'autres formations suivies en France ou à l'étranger avec les contenus pédagogiques du diplôme visé.

Accompagnement

Pour vous aider dans la rédaction de ce dossier, nous vous proposons un accompagnement individualisé et adapté comprenant des temps individuels avec une conseillère dédiée.
L'accompagnement VES peut être réalisé entièrement à distance (en visioconférence ou par téléphone) ou en présentiel.

Jury VES

Entretien

Le jury VES est composé d'enseignants. Ses membres ont pour rôle d'évaluer l'adéquation entre vos acquis pédagogiques et ceux visés par le diplôme, au regard de votre dossier écrit et de l'entretien oral.

Obtention du diplôme

Le jury peut délivrer trois types de décision :

- Validation totale : le jury considère que la correspondance est totale vous permettant ainsi d'obtenir votre diplôme.
- Validation partielle : le jury considère que la correspondance est partielle et ne vous permet pas de valider le diplôme dans son intégralité. Il émet alors une préconisation visant à finaliser l'obtention de votre diplôme qui peut-être soit :

  - modulaire : reprise d'études sur les unités d'enseignements restant à valider pour l'obtention totale du diplôme,
  - spécifique : réalisation d'un travail complémentaire tutoré par un. enseignant.e (mémoire, travail réflexif, stage...) visant à acquérir les compétences et connaissances jugées manquantes.
- Non-validation : le jury considère qu'il n'y a pas de correspondance permettant de vous délivrer le diplôme.

En cas de validation partielle, le SFCA vous accompagne jusqu'à l'obtention complète du diplôme. Vous bénéficierez d'une exonération des droits d'inscription

universitaire, toutefois un financement complémentaire devra être envisagé pour les frais de formation liés à une reprise d’études en cas de préconisation modulaire, ou d’accompagnement post-jury en cas de préconisation spécifique.

Contact
Pôle Validation des Acquis & Bilan de compétences

Bâtiment A - 4e étage
Place du Recteur Henri Le Moal
35043 Rennes

sfca@univ-rennes2.fr
+33 2 99 14 20 36
Horaire d'ouverture au public
Lundi : 9h15 -12h15 / 14h00 -17h30
Mardi : 9h15 -12h15 / 14h00 -17h30
Jeudi : 9h15 -12h15 / 14h00 -17h30
À voir aussi

- Site web du SFCA